

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 606****4 juin 2003****SOMMAIRE**

Agraservice, GmbH, Weiswampach .....	29043	Goldman Sachs 1 Mezzanine Partners II Luxem- bourg, S.à r.l., Luxembourg .....	29050
Araxa Holding S.A., Luxembourg .....	29085	Hector Sicav, Luxembourg .....	29074
Argenta Fund, Sicav, Luxembourg .....	29062	Hotwork International S.A.H., Luxembourg .....	29083
Auto-Sud, S.à r.l., Mondercange .....	29056	Hutchison 3G Europe Investments, S.à r.l., Lu- xembourg .....	29062
Azay Holding S.A., Luxembourg .....	29082	I.V. Ory S.A. Holding, Luxembourg .....	29057
BBL Technix, Sicav, Luxembourg .....	29079	Illinois S.A.H., Luxembourg .....	29084
Bois Champ Holding S.A., Luxembourg .....	29077	Immo-5 S.A., Luxembourg .....	29061
Brown International S.A.H., Luxembourg .....	29042	Interport International S.A., Luxembourg .....	29059
C.F.T. Finance S.A.H., Luxembourg .....	29081	Interport International S.A., Luxembourg .....	29059
Capital Strategy S.A., Luxembourg .....	29058	Interport International S.A., Luxembourg .....	29059
Capital Strategy S.A., Luxembourg .....	29058	Interport International S.A., Luxembourg .....	29059
COGP S.A.H., Luxembourg .....	29074	Invesco GT Investment Fund, Sicav, Luxembourg	29072
Codavy S.A., Luxembourg .....	29088	Investilux, Sicav, Luxembourg .....	29043
Comedia Collections S.A., Luxembourg .....	29078	Isidore Holding S.A., Luxembourg .....	29080
Compact A.G., Luxembourg .....	29060	Joint Investment Holding S.A., Luxembourg .....	29087
Constructions Métalliques Harald Toschke, S.à r.l., Bous .....	29067	Kensalys S.A., Luxembourg .....	29085
Cosmolux S.A., Luxembourg .....	29084	Levlux S.A.H., Luxembourg .....	29081
Creditanstalt Central and Eastern European Trust, Sicav, Luxembourg .....	29083	Luxembourg CBEXINMX 2003, S.à r.l., Luxem- bourg .....	29053
Deltablock S.A.H., Luxembourg .....	29085	Luxembourg CBEXINMX 2003, S.à r.l., Luxem- bourg .....	29054
Dinamika S.A.H., Luxembourg .....	29042	Media Investments Luxembourg S.A., Luxem- bourg .....	29076
Dinamika S.A.H., Luxembourg .....	29042	Mediolux Holding S.A., Luxembourg .....	29081
Espirito Santo International Holding S.A., Lu- xembourg-Kirchberg .....	29078	Meteil S.A., Luxembourg .....	29087
Eurodom S.A., Luxembourg .....	29059	Metrix S.A., Howald .....	29082
European Steelholding Corporation S.A., Luxem- bourg .....	29086	Milton Holding S.A., Luxembourg .....	29077
Excelle Sicav, Luxembourg .....	29075	Misys Overseas Investments, S.à r.l., Luxem- bourg .....	29064
Fibaume S.A., Luxembourg .....	29077	Misys Overseas Investments, S.à r.l., Luxem- bourg .....	29065
Finance Immobilière Holding S.A., Luxem- bourg .....	29051	Montclair S.A., Luxembourg .....	29086
Finance Immobilière Holding S.A., Luxem- bourg .....	29052	Moretta S.A., Luxembourg .....	29066
Finwash S.A., Luxembourg .....	29088	Moretta S.A., Luxembourg .....	29066
Firwind Finance S.A., Luxembourg .....	29076	Murten Financière Holding S.A., Luxembourg ...	29075
GDH Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	29062	Naftofina Holding S.A., Luxembourg .....	29079
GéoSat Holding S.A., Luxembourg .....	29080	Nordea 1, Sicav, Luxembourg-Findel .....	29073
Gilalbi S.A., Luxembourg .....	29088	Novin S.A.H., Luxembourg .....	29073
Global Radio Participations S.A., Munsbach .....	29055		

Palidoro S.A.H., Luxembourg . . . . .	29075	Sonafi S.A.H., Luxembourg . . . . .	29066
Perlicence S.A., Luxembourg . . . . .	29067	Sweetair S.A., Luxembourg . . . . .	29046
Perlicence S.A., Luxembourg . . . . .	29067	Textilco S.A., Luxembourg . . . . .	29086
Pluspetrol Capital, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	29069	Ulysses, Sicav, Luxembourg . . . . .	29077
Pluspetrol Capital, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	29071	United Grain and Oil Holding S.A., Bereldange . . . . .	29058
Queensdale Holding S.A., Luxembourg . . . . .	29083	Valbeach Constructing Company S.A.H., Luxembourg . . . . .	29084
Rotterdam Holding S.A., Luxembourg . . . . .	29071	Venilux Holding S.A., Luxembourg . . . . .	29076
(The) Sailor's Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	29072	Vigraf Investment Holding Co. S.A., Luxembourg . . . . .	29060
Serinha S.A., Luxembourg . . . . .	29083	Waterl'Eau International S.A., Sandweiler . . . . .	29079
SOFICOSA - Société Financière des Constructions S.A.H., Luxembourg . . . . .	29082	Wood Cottage Investments S.A., Luxembourg . . . . .	29087
Sofimo S.A., Luxembourg . . . . .	29078	Zorinvest S.A., Luxembourg . . . . .	29086

**BROWN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.390.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

*Pour BROWN INTERNATIONAL S.A.*

Signature

(024137.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

**DINAMIKA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 44.842.

Les bilans et les annexes aux 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04982, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un Administrateur*

(024561.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**DINAMIKA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 44.842.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2003*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée générale ordinaire a:

- renouvelé les mandats des administrateurs, Messieurs Eric Leclerc, Luxembourg et Jos Hemmer, Luxembourg, et Madame Martine Kapp, Luxembourg
- nommé commissaire aux comptes, Madame Diane Wunsch, Luxembourg, en remplacement de CHECK CORP., Alofi, Niue.

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

*Pour la société*

Signature

*un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04981. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024558.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**AGRASERVICE, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 104, route de Stavelot.  
R. C. Diekirch B 3.015.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 16 mai 2003, réf. DSO-AE00107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 mai 2003.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(901108.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mai 2003.

**INVESTILUX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 43.873.

L'an deux mille trois, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INVESTILUX, une société anonyme, constituée sous forme d'une société d'investissement à capital variable, suivant acte notarié du 21 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 304 du 25 juin 1993, établie et ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.-F. Kennedy (ci-après dénommée la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 12 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 51 du 22 janvier 1998.

Ladite Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43.873.

L'assemblée est déclarée ouverte à quinze heures trente et est présidée par Madame Pilar Verde, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catia Paciotti, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Pierron, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par courrier recommandé envoyé à chaque actionnaire en date du 14 avril 2003.

II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des statuts au premier paragraphe comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées, en liquidités, en instruments du marché monétaire assimilables à des liquidités et autres avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.»

2. Modification de l'article 5 des statuts au premier paragraphe afin de convertir le montant en francs luxembourgeois en Euro:

«Le capital minimum de la Société est de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62).»

3. Modification de l'article 5 des statuts au troisième paragraphe comme suit:

«Le conseil d'administration établira une masse d'avoirs constituant un compartiment («Compartiment»), au sens de l'article 111 de la loi du 30 mars 1988, correspondant à une catégorie d'actions ou correspondant à deux ou plusieurs catégories d'actions, de la manière décrite à l'article 11 des présents statuts. Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque masse d'avoirs sera investie au profit exclusif du Compartiment concerné. Vis-à-vis des tiers, en particulier vis-à-vis des créanciers de la Société chaque compartiment est traité comme une entité à part.»

4. Modification de l'article 5 des statuts au dernier paragraphe afin de convertir le montant en francs luxembourgeois en Euro et supprimer la dernière phrase comme suit:

«Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque catégorie d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories d'actions.»

5. Modification de l'article 8 des statuts au premier paragraphe comme suit:

«Tout actionnaire a le droit de demander à la Société, à la Banque Dépositaire ou à l'Agent d'Administration Centrale qu'ils lui rachètent tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités et procédures fixées par le conseil d'administration dans les documents de vente des actions et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.»

6. Modification de l'article 11 des statuts au paragraphe III e) en supprimant la dernière phrase et en introduisant une nouvelle comme suit:

«e) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments, en proportion de la valeur nette d'inventaire des catégo-

ries d'actions concernées ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera avec prudence et bonne foi, étant entendu que chaque compartiment ne répond que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Dans les relations de porteurs de parts entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»

7. Modification de l'article 25 des statuts dans son premier paragraphe en substituant le mot «force» par «forcé» comme suit:

«Au cas où, pour une raison quelconque, la valeur nette des actions d'un Compartiment tombe en-dessous d'un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en-deçà duquel le Compartiment ne peut plus être géré d'une manière économiquement efficace, ou dans l'éventualité d'une modification de la situation économique ou politique qui affecterait le Compartiment concerné et qui aurait des conséquences négatives sérieuses sur les investissements de ce Compartiment, le conseil d'administration pourra décider de procéder au rachat forcé de toutes les actions de la ou des catégorie(s) concernée(s) au titre de ce Compartiment à la valeur nette d'inventaire par action (en prenant en considération les prix et frais réels de réalisation des investissements), calculée le Jour d'Evaluation lors duquel la décision de rachat forcé prendra effet. La Société informera les actionnaires de la ou des catégorie(s) concernée(s) avant la date d'effet du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat. Les actionnaires nominatifs seront notifiés par écrit. La Société informera les actionnaires au porteur par voie de publication d'un avis dans les journaux déterminés par le conseil d'administration. A moins qu'il n'en soit autrement décidé dans l'intérêt des actionnaires ou en vue de maintenir un traitement égalitaire entre ces derniers, les actionnaires du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais (en prenant en considération les prix et frais réels de réalisation des investissements) avant la date d'effet de ce rachat forcé.»

8. Modification de l'article 25 des statuts dans son cinquième paragraphe en substituant l'expression ci-dessus par «ci-dessus» comme suit:

«Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le conseil d'administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société (le «nouveau Compartiment») et de requalifier les actions de la ou des catégorie(s) concernée(s) comme actions d'une ou de plusieurs nouvelle(s) catégorie(s). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus dans le premier paragraphe du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment) un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période.»

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'Actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Cette liste restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il apparaît de ladite liste de présence que sur un million cinquante neuf mille sept cent soixante-quinze (1.059.775) actions en circulation, un million cinquante-neuf mille sept cent soixante-quatorze (1.059.774) actions sont dûment présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris les résolutions suivantes afin de modifier les statuts comme suit:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées, en liquidités, en instruments du marché monétaire assimilables à des liquidités et autres avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 19 juillet 1991 concernant les organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public et par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de procéder à plusieurs modifications dans l'article 5 des statuts et en outre de convertir le capital de francs luxembourgeois en Euro.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital de la Société est représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et est à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'article 11 des présents statuts. Le capital minimum est celui prévu par la loi, soit un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (1.239.467,62 EUR).

Les actions à émettre, conformément à l'article 7 des présents statuts, pourront être émises, au choix du conseil d'administration, au titre de différentes catégories. Le produit de toute émission d'actions relevant d'une catégorie déterminée sera investi conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour le compartiment (tel que défini ci-après), établi pour la (les) catégorie(s) d'actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou adoptées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration établira une masse d'avoirs constituant un compartiment («Compartiment»), au sens de l'article 111 de la loi du 30 mars 1988, correspondant à une catégorie d'actions ou correspondant à deux ou plusieurs catégories d'actions, de la manière décrite à l'article 11 des présents statuts. Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque masse d'avoirs sera investie au profit exclusif du Compartiment concerné. Vis-à-vis des tiers, en particulier vis-à-vis des créanciers de la Société chaque compartiment est traité comme une entité à part.

Le conseil d'administration peut décider de créer des Compartiments à durée illimitée ou à durée limitée. En cas de création de Compartiments à durée limitée, le conseil d'administration peut décider, à une ou plusieurs reprises, de prolonger la durée d'un Compartiment. Lors de la prorogation de la durée d'un Compartiment, le conseil d'administration déterminera la politique d'investissement applicable pendant cette nouvelle période. Les actionnaires du Compartiment concerné seront informés, un mois avant le début de la nouvelle période, de la politique d'investissement ainsi que de la durée de la nouvelle période.

Les actionnaires nominatifs seront informés par lettre envoyée à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires. Les actionnaires au porteur seront informés par un avis publié dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois ainsi que dans un ou plusieurs journaux publiés dans les pays dans lesquels les actions du Compartiment concerné sont distribuées. Suite à cette notification, les actionnaires du Compartiment concerné peuvent demander pendant un mois le rachat sans frais de leurs actions.

A l'échéance finale d'un Compartiment, toutes les actions en circulation de la catégorie ou des catégories d'actions concernée(s) seront rachetées conformément à l'article 8 des présents statuts nonobstant les dispositions de l'article 25 des présents statuts. Un mois avant l'expiration de la période pour laquelle un Compartiment a été créé, les actionnaires nominatifs et les actionnaires au porteur de la catégorie d'actions concernée seront informés par les mêmes moyens que ci-dessus mentionnés en cas de la prorogation de la durée d'un Compartiment. Les documents de vente des actions de la Société doivent contenir toutes les informations relatives à la durée des différents Compartiments et seront mis à jour et modifiés afin de refléter toute décision de prorogation de la durée prise par le conseil d'administration.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque catégorie d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories d'actions.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts comme suit:

«**Art. 8. 1<sup>er</sup> alinéa.** Tout actionnaire a le droit de demander à la Société, à la Banque Dépositaire ou à l'Agent d'Administration Centrale qu'ils lui rachètent tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités et procédures fixées par le conseil d'administration dans les documents de vente des actions et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier le paragraphe III e) de l'article 11 des statuts comme suit:

«**Art. 11. Paragraphe III. e)** Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments, en proportion de la valeur nette d'inventaire des catégories d'actions concernées ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera avec prudence et bonne foi, étant entendu que chaque compartiment ne répond que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Dans les relations de porteurs de parts entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier le premier alinéa et le cinquième alinéa de l'article 25 des statuts comme suit:

«**Art. 25. 1<sup>er</sup> alinéa.** Au cas où, pour une raison quelconque, la valeur nette des actions d'un Compartiment tombe en-dessous d'un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en-deçà duquel le Compartiment ne peut plus être géré d'une manière économiquement efficace, ou dans l'éventualité d'une modification de la situation économique ou politique qui affecterait le Compartiment concerné et qui aurait des conséquences négatives sérieuses sur les investissements de ce Compartiment, le conseil d'administration pourra décider de procéder au rachat forcé de toutes les actions de la ou des catégorie(s) concernée(s) au titre de ce Compartiment à la valeur nette d'inventaire par action (en prenant en considération les prix et frais réels de réalisation des investissements), calculée le Jour d'Évaluation lors duquel la décision de rachat forcé prendra effet. La Société informera les actionnaires de la ou des catégorie(s) concernée(s) avant la date d'effet du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat. Les actionnaires nominatifs seront notifiés par écrit. La Société informera les actionnaires au porteur par voie de publication d'un avis dans les journaux déterminés par le conseil d'administration. A moins qu'il n'en soit autrement décidé dans l'intérêt des actionnaires ou en vue de maintenir un traitement égalitaire entre ces derniers, les actionnaires du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais (en prenant en considération les prix et frais réels de réalisation des investissements) avant la date d'effet de ce rachat forcé.»

#### «5<sup>ème</sup> alinéa.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le conseil d'administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société (le «nouveau Compartiment») et de requalifier les actions de la ou des catégorie(s) concernée(s) comme actions d'une ou

de plusieurs nouvelle(s) catégorie(s). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus dans le premier paragraphe du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment) un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Verde, C. Paciotti, A. Pierron, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2003, vol. 877, fol. 4, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mai 2003.

J.J. Wagner.

(021845.3/239/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

### **SWEETAIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 18, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 93.443.

#### STATUTS

L'an deux mille trois, le dix avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Marc Rozan, pilote, né à Saint Cloud (France), le 13 mars 1965, demeurant à F-13540 Puyricard, 8795, La Bargemone.

2. Monsieur Alain Castieau, pilote, né à Sedrata (Algérie), le 7 juillet 1947, demeurant à F-30111 Congenies, 11, Impasse des Telh.

3. La société anonyme SOCIETE COMMERCIALE DES METAUX ET MINERAIS RENE AUMAS, ayant son siège social à F-75008 Paris, 34, avenue de Messine.

4. Madame Séverine Ruppel, comptable, demeurant à F-57440 Hayange, 30, rue Poincaré.

5. Monsieur Jean-Claude Bore, pilote, né à Pommeraye (France), le 10 mai 1948, demeurant à F-49240 Avrille, 5, allée Garci Llorca.

6. Madame Halima Ben Brik, secrétaire, demeurant à F-57700 Hayange, Saint Nicolas en Forêt, 10, rue de Lorraine.

7. Monsieur Patrick Mention, agent d'opération, demeurant à F-57100 Thionville, 43, rue de Meilbourg.

8. Madame Florence Castieau, employée, demeurant à F-30660 Gallargues-le-Montoux (Gard), 9, rue de la Cremade.

9. Madame Adeline Cloutier, employée, demeurant à F-30000 Nîmes, 11bis, rue Massillon.

10. Madame Virginie Bouchin, employée, demeurant à F-30000 Nîmes, 22, rue des Lombards.

11. Monsieur Eric Guegan, pilote, demeurant à F-35200 Rennes, 4, Place Henri Terriere.

12. Monsieur Pierre Mingat, pilote, né à Lyon (France), le 18 février 1958, demeurant à F-69220 Craponne, 21, Impasse du Tonkin.

13. Monsieur Oren Hescot, pilote, demeurant à F-31840 Seilh, D.52. les Terrasses du Golf 2.

Tous les comparants sont ici représentés par Me Marjorie Golinvaux, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de treize procurations sous seing privé données au mois de février 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SWEETAIR S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, directement ou indirectement, au Luxembourg ou à l'étranger, le travail aérien et le transport aérien de passagers et de marchandises par tous moyens aériens ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra exercer toutes activités accessoires et connexes se rattachant directement ou indirectement à son objet social et elle pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

La société a en outre pour objet toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

A cet effet, elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraires, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil d'administration est encore autorisé, dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La cession des actions entre vifs est soumise à un droit de préemption ou de rachat au profit des autres actionnaires. Ce droit s'exercera dans les conditions suivantes:

- La cession ou le transfert projeté doit être notifié à la société par lettre recommandée, indiquant les qualités du ou des cessionnaires proposés ainsi que le prix offert par ceux-ci; cette lettre doit être accompagnée du certificat d'inscription des actions à transmettre, s'il en a été émis et, s'il y a lieu, de toute pièce justificative de la cession ou du transfert.

- Le conseil d'administration doit, dans les trente jours suivant la réception de cette notification, porter à la connaissance des actionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre et le prix des actions à céder ou à transférer.

- Les actionnaires disposent d'un délai de trente jours pour se porter acquéreurs des actions. En cas de demande excédant le nombre des actions offertes, et à défaut d'entente entre les demandeurs, il est procédé par le conseil d'administration à une répartition des actions entre ces derniers proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont titulaires et dans la limite de leur demande.

A défaut d'exercice de leur droit par les actionnaires dans les conditions et délais ci-dessus, ou en cas d'exercice partiel, le conseil d'administration pourra, dans les trente jours qui suivront, désigner toute personne ou société de son choix comme acquéreur des actions en question.

Le prix à payer pour l'acquisition des actions à céder ou à transférer doit être au moins égal à celui offert par le cessionnaire proposé. En cas de contestation sur le caractère sérieux du prix ainsi offert, comme au cas où le prix proposé par ce tiers n'est pas un prix en numéraire, le prix auquel les autres actionnaires peuvent acquérir les actions en question est égal à la valeur intrinsèque de celles-ci, *good will* compris.

En cas de désaccord sur cette valeur intrinsèque, celle-ci sera fixée par un arbitre sur le nom duquel toutes les parties concernées auront à s'entendre, et qui, à défaut d'entente, est désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente, les autres dûment appelées. La sentence de cet arbitre sera rendu dans un délai raisonnable et sera définitive et sans recours.

Le prix de cession sera payable selon les modalités et délais à fixer par le conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration est requis d'opérer sur le registre des actions nominatives une cession ou un transfert non conforme aux dispositions du présent article, cette réquisition d'inscription équivaut à une offre de cession

dont le conseil d'administration avise les autres actionnaires selon la procédure de préemption indiquée ci-dessus et qui autorise à acquérir les actions concernées.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous les cas de cession ou de transfert, même aux adjudications publiques en vertu d'ordonnances de justice ou autrement.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

La nullité de l'une ou de plusieurs dispositions du présent article n'entraînera pas la nullité du présent article dans son ensemble.

Dans ce cas, les actionnaires s'engagent à substituer à la ou aux dispositions nulles, une ou plusieurs dispositions valables permettant de préserver l'équilibre entre les actionnaires.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 9.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, télécopie, ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 10.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

**Art. 16.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 16.00 heures dans la commune du siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.



*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

*Souscription - Libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions	Libération EUR
1. Jean-Marc Rozan .....	52.500,-	525	52.500,-
2. Alain Castieau, .....	46.500,-	465	46.500,-
3. SOCIETE COMMERCIALE DES METAUX ET MINERAIS RENE AUMAS .....	9.000,-	90	9.000,-
4. Séverine Ruppel .....	1.500,-	15	1.500,-
5. Jean-Claude Bore .....	12.000,-	120	5.000,-
6. Halima Ben Brik .....	1.500,-	15	1.500,-
7. Patrick Mention .....	1.500,-	15	1.500,-
8. Florence Castieau .....	3.000,-	30	1.900,-
9. Adeline Cloutier .....	3.000,-	30	2.100,-
10. Virginie Bouchin .....	4.500,-	45	2.200,-
11. Eric Guegan .....	3.000,-	30	1.900,-
12. Pierre Mingat .....	6.000,-	60	4.000,-
13. Oren Hescot .....	6.000,-	60	2.600,-
Total: .....	150.000,-	1.500	132.200,-

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire instrumentant de sorte que le montant de cent trente-deux mille deux cents euros (132.200,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à trois mille euros (3.000,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean-Marc Rozan, prénommé,
  - b) Monsieur Alain Castieau, prénommé,
  - c) Monsieur Jean-Claude Bore, prénommé,
  - d) Monsieur Pierre Mingat, prénommé.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:  
LUXREVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C. Luxembourg B 40.124.
- 4.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'une année, renouvelable chaque année lors de l'assemblée annuelle qui se prononcera sur l'exercice en cours.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1370 Luxembourg, 18, Val Ste Croix.
- 6.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Jean-Marc Rozan, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Golinvaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, vol. 17CS, fol. 40, case 6. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

G. Lecuit.

(024479.3/220/230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**GOLDMAN SACHS 1 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.045.

*Circular Resolutions of the Board of Managers of April 7, 2003*

The undersigned, being all the members of the Board of Managers (the «Board of Managers») of GOLDMAN SACHS 1 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG, S.à r.l., organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the «Company») hereby consent to the adoption of the following resolutions as if such resolutions had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers:

*Agenda:*

- 1) Transfer of the registered office of the Company from 3, route de Thionville, L-2611 Luxembourg to 31, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with effect as of the date hereof.
- 2) Ratification of the terms and conditions of the Subtenancy Agreement.
- 3) Approval of the terms and conditions of the Employment Contract, to be signed with Mrs. Claudia Santillo, as employee of the Company.
- 4) Approval of the terms and conditions of the part-time Employment Contract to be signed with Mr Gerard Meijssen as part-time employee of the Company.

*Resolutions*

The Board of Managers unanimously resolves:

- 1) To transfer the registered office of the Company from 3, route de Thionville, L-2611 Luxembourg to 31, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with effect as of the date hereof.
- 2) To ratify the terms and conditions of the Subtenancy Agreement, between the Company, as tenant and GOLDMAN SACHS 2 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG, S.à r.l., as subtenant and to ratify the entry, by the Company; into similar Subtenancy Agreements with all entities which are or will become parties to the Partnership Agreement.
- 3) To approve of the terms and conditions of the Employment Contract, to be signed with Mrs. Claudia Santillo, as employee of the Company.
- 4) To approve the terms and conditions of the part-time Employment Contract to be signed with Mr Gerard Meijssen as part-time employee of the Company.

**Follows the French version:**

Les soussignés étant tous les membres du Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance») de GOLDMAN SACHS 1 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG, S.à r.l., organisée conformément à la loi luxembourgeoise (la «Société») par la présente adoptent les résolutions ci-après, en les considérant comme ayant été acceptées au cours d'un Conseil de Gérance dûment organisé:

*Ordre du jour:*

- 1) Transfert du siège social de la société du 3, route de Thionville, L-2611 Luxembourg au 31, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir de la date du présent conseil de gérance.
- 2) Approbation des conditions générales du contrat de sous-location.
- 3) Approbation du contrat de travail devant être signé avec Madame Claudia Santillo, comme employée de la société.
- 4) Approbation du contrat de travail à temps partiel devant être signé avec Monsieur Gerard Meijssen, comme employé à temps partiel de la société.

*Résolutions*

Le Conseil de Gérance accepte unanimement de:

- 1) transférer le siège social de la société du 3, route de Thionville, L-2611 Luxembourg au 31, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet à partir de la date du présent conseil de gérance;
- 2) approuver les conditions générales du contrat de sous-location, entre la Société, en tant que locataire, et GOLDMAN SACHS 2 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG, S.à r.l. en tant que sous-locataire et approuver l'adhésion de la Société à tout contrat de sous-location similaire avec toute entité qui est / sera partie au Silent Partnership Agreement;
- 3) approuver le contrat de travail devant être signé avec Madame Claudia Santillo, comme employée de la société;
- 4) approuver le contrat de travail à temps partiel devant être signé avec Monsieur Gerard Meijssen, comme employé à temps partiel de la société.

A. Steichen / R. Doumar / U. Werdelin / G.N. Meijssen / J. Bowman.

Pour copie conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01841. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

**FINANCE IMMOBILIERE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 17.944.

L'an deux mille trois, le huit mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINANCE IMMOBILIERE HOLDING, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.944, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 novembre 1980, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 296 du 20 décembre 1980 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 304 du 28 octobre 1987.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Eric Lacoste, employé privé, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Grégory de Harenne, employé privé, Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Bastin, employée privée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée à ces jours, heure et lieu par des avis contenant l'ordre du jour et insérés dans les journaux suivants:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

- numéro 330 du 27 mars 2003;

- numéro 419 du 17 avril 2003.

b) au Letzeburger Journal:

- du 27 mars 2003;

- du 17 avril 2003.

c) au Luxemburger Wort:

- du 27 mars 2003;

- du 17 avril 2003.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Adoption d'une durée illimitée et modification subséquente de l'article deux des statuts.
- 2.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 3.- Conversion du capital en euros.
- 4.- Augmentation du capital social à concurrence de cinquante-trois euros vingt-quatre cents (EUR 53,24) par incorporation d'une partie des résultats reportés.
- 5.- Fixation de la valeur nominale des actions à deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-).
- 6.- Modification subséquente de l'article cinq des statuts.
- 7.- Suppression de l'article dix des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et commissaires.
- 8.- Suppression de la deuxième phrase de l'actuel article 11 des statuts.
- 9.- Modification de l'actuel article 12 des statuts.
- 10.- Divers.

III.- Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Que sur les cinq cent (500) actions représentant l'intégralité du capital, une action est représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour s'est tenue le 21 mars 2003 sans réunir les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour. La présente Assemblée peut valablement délibérer sans conditions de quorum.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide que la durée de la société est désormais illimitée et décide de modifier en conséquence l'article deux des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des cinq cents (500) actions représentant l'intégralité du capital social.

*Troisième résolution*

L'Assemblée constate la conversion du capital social de la société en euros, de sorte que le capital de la société s'élevant à cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (EUR 123.946,76) représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-trois euros vingt-quatre cents (EUR 53,24) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (EUR 123.946,76) à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-), sans création d'actions nouvelles, par incorporation au capital du montant de cinquante-trois euros vingt-quatre cents (EUR 53,24) prélevé sur les résultats reportés.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels résultats reportés par le bilan de la société au 31 décembre 2002, dont un exemplaire restera annexé aux présentes.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.»

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article dix des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et commissaires.

*Huitième résolution*

En conséquence de la suppression de l'article dix des statuts, les articles subséquents sont renumérotés.

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 10 (ancien article 11) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

*Dixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 (ancien article 12) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois d'avril à onze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

*Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de EUR 1.100,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, boulevard Royal, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Lacoste, G. de Harenne, I. Bastin et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, vol. 17CS, fol. 72, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003

F. Baden.

(024426.3/200/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**FINANCE IMMOBILIERE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 17.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(024428.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**LUXEMBOURG CBEXINMX 2003, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 92.885.

In the year two thousand three, on the twenty-fourth of April.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

THE COCA-COLA EXPORT CORPORATION, a company incorporated under the laws of the Delaware (USA), having its registered office at P.O. Box 1734, Atlanta GA, 30301 USA, registered with tax payer identification number 13-1525101,

here represented by Mr Bart Zech, lawyer, residing 3, Chemin de la Glèbe, in F-57570 Rodemack (France), by virtue of a proxy given on 22nd April 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:  
- that it is the sole actual shareholder of Luxembourg CBEXINMX 2003, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the 12th March 2003, not yet published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations*;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of two million nine hundred fifteen thousand United States dollars (USD 2,915,000.-) to bring it from its present amount of fifteen thousand United States dollars (USD 15,000.-) to two million nine hundred thirty thousand United States dollars (USD 2,930,000.-) by the issuance of 29,150 new shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Souscription - Libération*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the 29,150 new shares, and to have them fully paid up:

- A. partially by a contribution in cash of two million eight hundred ninety thousand United States dollars (USD 2,890,000.-), so that the amount of two million eight hundred ninety thousand United States dollars (USD 2,890,000.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate, and

- B. partially, by a contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by THE COCA-COLA EXPORT CORPORATION (prenamed) against LUXEMBOURG CBEXINMX 2003, S.à r.l. (prenamed) of an amount of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-).

The existence and the value of the said claim has been certified to the undersigned notary by a certificate issued by the management of LUXEMBOURG CBEXINMX 2003, S.à r.l., to which an interim balance sheet as per 24th April 2003 is attached.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

**«Art. 6. First paragraph**

The Company's corporate capital is fixed at two million nine hundred thirty thousand United States dollars (USD 2,930,000.-) represented by twenty-nine thousand three hundred (29,300) shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt quatre avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THE COCA-COLA EXPORT CORPORATION, une société de droit Américain de Delaware (USA), avec siège social à P.O. Box 1734, Atlanta GA, 30301 USA enregistrée sous le numéro fiscal 13-1525101,

ici représentée par Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant 3, rue de la Glèbe, à F-57570 Rodemack (France), en vertu d'une procuration datée du 22 avril 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Luxembourg CBEXINMX 2003, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 12 mars 2003, pas encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions neuf cent quinze mille US dollars (USD 2.915.000,-) pour porter son montant actuel de quinze mille US dollars (USD 15.000,-) à deux millions neuf cent trente mille US dollars (USD 2.930.000,-) par l'émission de 29.150 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent US dollars (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les 29.150 parts sociales nouvelles et les libérer moyennant:

- A. partiellement, un apport en espèces d'un montant de deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille US dollars (USD 2.890.000,-), de sorte que le montant de deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille US dollars (USD 2.890.000), est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, et

- B. partiellement, par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par THE COCA-COLA EXPORT CORPORATION (précitée) contre LUXEMBOURG CBEXINMX 2003, S.à r.l. (précitée), d'un montant de vingt cinq mille US dollars (USD 25.000,-).

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de LUXEMBOURG CBEXINMX 2003, S.à r.l., auquel un bilan intérimaire en date du 24 avril 2003 est annexé.

Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital est fixé à deux millions neuf cent trente mille US dollars (USD 2.930.000,-) représenté par vingt neuf mille trois cents (29.300) parts sociales d'une valeur nominale de cent US dollars (USD 100,-) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trente deux mille Euros (32.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Zech, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, vol. 17CS, fol. 57, case 3. – Reçu 26.480,74 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

G. Lecuit.

(024676.3/220/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**LUXEMBOURG CBEXINMX 2003, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 92.885.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

G. Lecuit.

(024677.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**GLOBAL RADIO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5355 Munsbach, 33, Parc d'activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 74.472.

En l'an deux mille trois, le vingt-cinq avril.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GLOBAL RADIO PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 33, Parc d'activité Syrdall, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.472,

constituée suivant acte notarié du 28 janvier 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 19465, et dont les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié du 11 juin 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 58.682.

L'assemblée est présidée par Maître Eric Jungblut, avocat, 9, avenue Guillaume, Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Maître Stephan Le Goueff, avocat, 9, avenue Guillaume, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Gary R. Cywie, avocat au barreau de Bruxelles, 9, avenue Guillaume, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

(1) To resolve to cease operation and liquidate the Company.

(2) To appoint Mr Stephan Le Goueff as liquidator to carry on any and all required steps provided by Luxembourg law in order to accomplish and close the liquidation process.

(3) To determine the compensation of the liquidator.

II.- Que toutes les actions de la société sont nominatives.

III.- Que sur les 44.182 actions (30.928 actions A et 13.254 actions B) représentatives de l'intégralité du capital social, 22.644 (73,2 %) actions de classe A et 13.254 (100 %) actions de classe B, soit un total de 81,2 % des actions de la société sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, la convocation par lettre recommandée ayant eu lieu le 17 avril 2003 (annexe 1 et annexe 2).

IV.- L'assemblée a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour. Cette résolution a été acceptée par 31.661 actions pour et 4.237 actions contre.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur:

Monsieur Stephan Le Goueff, avocat, né à Montréal (Canada), le 14 décembre 1958, demeurant à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés. Cette résolution a été acceptée par 31.661 actions pour et 4.237 actions contre.

*Troisième résolution*

L'assemblée fixe le montant des émoluments à allouer au liquidateur à EUR 3.000,- (trois mille), TVA non incluse, si applicable les frais afférents seront facturés en sus. Cette résolution a été acceptée par 31.661 actions pour et 4.237 actions contre.

*Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 840,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, y compris l'actionnaire Monsieur Paul Heinerscheid.

Signé: E. Jungblut, S. Le Goueff, G. R. Cywie, P. Heinerscheid, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, vol. 17CS, fol. 58, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

J. Delvaux.

(024650.3/208/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**AUTO-SUD, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.000,-.**

Siège social: L-3932 Mondercange, 11, rue de Limpach.

R. C. Luxembourg B 11.553.

L'an deux mille trois, le quinze avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société AUTO-SUD, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L3932 Mondercange, 11, rue de Limpach, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°11.553, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges Bourg, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 1973, publié au Mémorial C de 1973, page 4630,

et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée des actionnaires (conversion en Euro du capital social) du 29 novembre 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 83215.

L'assemblée est présidée par M. Vincent Fernandez, retraité, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Michel Fernandez, employé, demeurant à Mondercange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Louis Fernandez, gérant, demeurant à Mondercange.

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les associés présents et/ou par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ensemble avec les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité du capital social est dûment représenté à la présente assemblée, qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Agrément à donner, pour autant que de besoin, à la cession de 78 (soixante-dix-huit) parts sociales intervenue entre deux associés, savoir Messieurs Marcel Courtoy et Louis Fernandez.

2. Agrément à donner, pour autant que de besoin, à la cession de 31 (trente et une) parts sociales intervenue entre deux associés, savoir Mme Margot Weiler et M. Louis Fernandez.

3. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

4. Augmentation du capital par incorporation des résultats reportés à concurrence de EUR 4.000,- (quatre mille euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 23.000,- (vingt-trois mille euros) à EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros), sans émission de parts sociales nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 900 (neuf cents) parts sociales existantes à dû concurrence.

5. Fixation de la valeur nominale des 900 (neuf cents) parts sociales représentatives du capital social à EUR 300,- (trois cents euros) par part sociale.

6. Modification subséquente de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros), représenté par 900 (neuf cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 300,- (trois cents euros) par part sociale.

7. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des associés donne, pour autant que de besoin, son agrément à:

- la cession de 78 (soixante-dix-huit) parts sociales, intervenue entre deux associés, savoir Messieurs Marcel Courtoy et Louis Fernandez.



- la cession de 31 (trente et une) parts sociales intervenue entre deux associés, savoir Mme Margot Weiler et M. Louis Fernandez.

*Deuxième résolution*

Les associés déclarent, pour autant que de besoin, accepter ces cessions au nom de la société et dispensent les cessionnaires de les faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Le capital social actuel est en conséquence souscrit comme suit:

1. M. Louis Fernandez, gérant, né le 1 <sup>er</sup> janvier 1945 à E-Albacete, demeurant à L-3940, Mondercange, 34, rue de Pontpierre .....	425
2. M. Michel Fernandez, employé, né le 18 août 1950 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3940 Mondercange, .....	315
3. M. Vincent Fernandez, retraité, né le 22 janvier 1925 à E-Alicabte, demeurant à L-3925 Mondercange, Rue des Fleurs, .....	160
Total (neuf cents parts sociales): .....	900

*Troisième résolution*

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

*Quatrième résolution*

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital par incorporation des résultats reportés à concurrence de EUR 4.000,- (quatre mille euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 23.000,- (vingt-trois mille euros) à EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros),

sans émission de parts sociales nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 900 (neuf cents) parts sociales existantes à due concurrence.

La preuve de l'existence des résultats reportés de la société susceptibles d'être intégrés au capital social a été rapportée par la production d'un bilan au 31 décembre 2001, dûment approuvé par les associés, dont une copie reste annexée au présent acte.

*Cinquième résolution*

L'assemblée des associés décide de fixer la valeur nominale des 900 (neuf cents) parts sociales représentatives du capital social à EUR 300,- (trois cents euros) par part sociale

*Sixième résolution*

L'assemblée des associés décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros), représenté par 900 (neuf cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 300,- (trois cents euros) par part sociale

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: V. Fernandez, M. Fernandez, L. Fernandez, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, vol. 17CS, fol. 48, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

J. Delvaux.

(024654.3/208/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**I.V. ORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 20.769.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(024336.3/207/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**UNITED GRAIN AND OIL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange.

R. C. Luxembourg B 55.270.

L'an deux mille trois, le sept mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société UNITED GRAIN AND OIL HOLDING S.A., avec siège à L-7233 Bereldange, (RC B N° 55.27), constituée suivant acte notarié du 19 juin 1996, publié au Mémorial C N° 458 du 16 septembre 1996,

en vertu d'une résolution prise par ledit Conseil le 5 mai 2003, annexée au présent acte.

Le comparant, en vertu du pouvoir lui conféré, le Conseil d'Administration décide d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé de sept cent mille dollars U.S. (USD 700.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent mille dollars U.S. (USD 2.700.000,-) à trois millions quatre cent mille dollars U.S. (USD 3.400.000,-) par la création et l'émission de 1.400 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents dollars U.S. (USD 500,-) chacune. Les nouvelles actions ont été souscrites par les anciens actionnaires proportionnellement à leur part dans le capital social.

L'augmentation de capital a été libérée par des versements en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article trois alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Le capital souscrit est fixé à trois millions quatre cent mille dollars U.S. (USD 3.400.000,-) représenté par six mille huit cents actions de cinq cents dollars U.S. (USD 500,-)».

*Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est estimée à six cent trente-six mille trois cent soixante-quatre euro.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède sont estimés à environ sept mille six cent cinquante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Zimmer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2003, vol. 888, fol. 30, case 4. – Reçu 6.363,64 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 mai 2003.

G. d'Huart.

(024068.3/207/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

**CAPITAL STRATEGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.709.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Signature.

(024348.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**CAPITAL STRATEGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.709.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Signature.

(024353.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**EURODOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 80.684.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Signature.

(024343.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

---

**INTERPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 53.180.

—  
Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(024369.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

---

**INTERPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 53.180.

—  
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(024372.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

---

**INTERPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 53.180.

—  
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(024373.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

---

**INTERPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 53.180.

—  
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(024374.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

---

**COMPACT A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 15.111.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(024407.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**VIGRAF INVESTMENT HOLDING CO. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.664.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Isabelle Bressan, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Rosa Bozzo, Chemin des Hauts Crets, CH-1223 Cologny, Suisse;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme VIGRAF INVESTMENT HOLDING CO. S.A., ayant son siège social à au 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro de B 32.664 depuis le 19 janvier 1990, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, soussigné, le 28 décembre 1989, publié au Recueil Spécial C du Mémorial numéro 219 du 3 juillet 1990, et que ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises de la manière suivante:

- suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 21 décembre 1992, publié au Recueil Spécial C du Mémorial numéro 160 du 14 avril 1993.

- suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 25 janvier 1993, publié au Recueil Spécial C du Mémorial numéro 203 du 5 mai 1993.

- suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 4 juin 1993, publié au Recueil Spécial C du Mémorial numéro 397 du 1<sup>er</sup> septembre 1993.

- suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes Walch, notaire de résidence à Luxembourg le 24 octobre 2001, publié au Recueil C du Mémorial numéro 1028 du 17 novembre 2001.

- II.- Que le capital social de la société anonyme VIGRAF INVESTMENT HOLDING CO. S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 1.170.000,- (un million cent soixante-dix mille euros), représenté par 265.000 (deux cent soixante cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société VIGRAF INVESTMENT HOLDING CO. S.A.

- IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en en sa qualité d'actionnaire unique et de bénéficiaire économique final de l'opération, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

- V.- Que son mandant, en sa qualité de liquidateur de VIGRAF INVESTMENT HOLDING CO. S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; que, partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite, achevée et clôturée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

- VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Bressan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, vol. 138S, fol. 70, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2003.

J. Elvinger.

(023853.3/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

**IMMO-5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 37.303.

*Assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 3 avril 2003*

*Liste de présence*

Actionnaires	Nombre d'actions	Signatures
- Monsieur Franco Tega.....	75 actions nominatives	Signature
- Monsieur Nico Russo .....	75 actions nominatives	Signature

*Procès-verbal*

L'an deux mille trois, le 3 avril, à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme IMMO-5 S.A., établie et ayant son siège social à L-2441 Luxembourg, 257, rue du Rollingergrund, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B 37.303.

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Nico Russo, demeurant à L-3347 Livange, route de Bettembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Franco Tega, demeurant à L-2441 Luxembourg, 257, rue du Rollingergrund.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Habiba Boughaba, avocat inscrit au Barreau de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre des actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence demeurera annexée à la présente assemblée avec laquelle elle sera enregistrée.

a) Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

b) Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et qui est le suivant.

i. Autoriser le Conseil d'Administration de procéder à la nomination de Monsieur Nico Russo, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué.

ii. Nomination de Mademoiselle Habiba Boughaba, préqualifiée, aux fonctions d'administrateur.

iii. Transfert du siège social de L-2441 Luxembourg, 257, rue du Rollingergrund à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

*Première résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le Conseil d'Administration à nommer aux fonctions d'administrateur délégué Monsieur Nico Russo.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateur Mademoiselle Habiba Boughaba.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de L-2441 Luxembourg, 257, rue du Rollingergrund à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05698. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021994.3/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2003.

**HUTCHISON 3G EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 74.649.

Acte constitutif publié au Mémorial C n°446 du 24 juin 2000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Signature.

(024408.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**GDH INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 82.578.

Acte constitutif publié au Mémorial C n°1.204 du 20 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Signature.

(024410.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

**ARGENTA-FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 26.881.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire  
des actionnaires de la Société en date du 18 avril 2003*

L'assemblée approuve la reconduction de la société DELOITTE & TOUCHE S.A., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-8009 Strassen, 3 route d'Arlon, en tant que réviseur externe de la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 avril 2003

ARGENTA-FUND, Sicav

H. Vanneste / K. Diddens

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2003*

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de M. Erik Schoepen

Le président désigne comme secrétaire M. Hugo Bettens.

l'Assemblée nomme comme scrutateur M. Alain Mechanicus.

L'Assemblée constate que 325 actions sont présentées ou sont représentées ainsi qu'il est constaté sur une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal.

L'Assemblée délibère sur l'ordre du jour suivant:

1) Rapport du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

2) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.

3) Affectation des résultats au 31 décembre 2002.

4) Quitus à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

5) Renouvellement du mandat des Administrateurs.

6) Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

7) Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le rapport annuel et les comptes de la sicav ARGENTA-FUND au 31 décembre 2002 sont approuvés tels qu'ils ont été soumis par le Conseil d'Administration et certifiés par le Réviseur d'entreprises.

2) Approbation des comptes de l'exercice 2002 qui font ressortir les résultats nets des opérations suivantes:

Compartiment	Résultat net
Compartiment Obligations Flux	144.719,30 EUR
Compartiment Actions Belges	- 5.047.306,62 EUR
Compartiment Actions Europe	- 16.027.673,02 EUR
Compartiment Fonds d'état	307.738,36 EUR
Compartiment Actions UEM	- 10.958.461,88 EUR
Compartiment Actions Françaises	- 2.422.095,65 EUR

Compartiment Actions Allemandes	- 4.355.287,46 EUR
Compartiment Fonds Garanti Actions Belges.	261.163,04 EUR
Compartiment Actions Flamandes	- 1.625.924,72 EUR
Compartiment Secteur Euro-banques	- 2.999.300,49 EUR
Compartiment Secteur Technologie Europe	- 7.721.579,91 EUR
Compartiment Secteur Distribution Europe	- 3.029.883,48 EUR
Compartiment Secteur Pharma-Chimie Europe	- 3.287.981,64 EUR
Compartiment Actions Pays-Bas	- 1.917.245,48 EUR
Compartiment Secteur d'Utilités Publiques Europe	- 1.342.766,96 EUR
Compartiment Secteur Telecom Europe	- 5.446.694,65 EUR
Compartiment Actions Pays Europe du Sud	- 2.311.663,37 EUR
Compartiment Actions Pays Scandinaves	- 3.866.939,02 EUR
Compartiment Secteur Industrie de base Europe	- 1.368.228,04 EUR
Compartiment Actions Américaines	- 761.509,02 EUR
Compartiment Actions Euronext	- 2.243.841,04 EUR
Compartiment Actions Internationals	- 960.270,69 EUR
Compartiment Energie	- 398.515,60 EUR
Compartiment Internet	- 911.152,72 EUR
Compartiment Sports et Loisirs	- 359.175,69 EUR
Compartiment Actions La Flandre	- 343.107,05 EUR
Compartiment Mix 35	- 156.441,56 EUR
Compartiment Mix 65	- 335.170,10 EUR

3) Décision de reporter sur l'exercice 2003 les montants suivants affectés respectivement aux actions de capitalisation des compartiments de la sicav:

Compartiment	Résultat net
Compartiment Obligations Flux	144.719,30 EUR
Compartiment Actions Belges	- 5.047.306,62 EUR
Compartiment Actions Europe	- 16.027.673,02 EUR
Compartiment Fonds d'état.	307.738,36 EUR
Compartiment Actions UEM	- 10.958.461,88 EUR
Compartiment Actions Françaises	- 2.422.095,65 EUR
Compartiment Actions Allemandes	- 4.355.287,46 EUR
Compartiment Fonds Garanti Actions Belges.	261.163,04 EUR
Compartiment Actions Flamandes	- 1.625.924,72 EUR
Compartiment Secteur Euro-banques	- 2.999.300,49 EUR
Compartiment Secteur Technologie Europe	- 7.721.579,91 EUR
Compartiment Secteur Distribution Europe	- 3.029.883,48 EUR
Compartiment Secteur Pharma-Chimie Europe	- 3.287.981,64 EUR
Compartiment Actions Pays-Bas	- 1.917.245,48 EUR
Compartiment Secteur d'Utilités Publiques Europe	- 1.342.766,96 EUR
Compartiment Secteur Telecom Europe	- 5.446.694,65 EUR
Compartiment Actions Pays Europe du Sud.	- 2.311.663,37 EUR
Compartiment Actions Pays Scandinaves	- 3.866.939,02 EUR
Compartiment Secteur Industrie de base Europe	- 1.368.228,04 EUR
Compartiment Actions Américaines	- 761.509,02 EUR
Compartiment Actions Euronext	- 2.243.841,04 EUR
Compartiment Actions Internationals	- 960.270,69 EUR
Compartiment Energie	- 398.515,60 EUR
Compartiment Internet	- 911.152,72 EUR
Compartiment Sports et Loisirs	- 359.175,69 EUR
Compartiment Actions La Flandre	- 343.107,05 EUR
Compartiment Mix 35	- 156.441,56 EUR
Compartiment Mix 65	- 335.170,10 EUR

4) Décharge de leur gestion est donnée aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2002.

Décharge de sa fonction est donnée au Réviseur d'entreprises, DELOITTE & TOUCHE, pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2002.

5) Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une période d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

- M. Hugo Vanneste
- M. Roger Mertens

- M. Karel Diddens
- M. Koen Smets
- M. Eric Govers

6) Le mandat de DELOITTE & TOUCHE en tant que réviseur d'entreprises est renouvelé pour une période d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

7) L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et du rapport de la sicav pour effectuer tous dépôts, formalités ou publications auprès des autorités de contrôle.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.30 heures.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01926. – Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023464.3/000/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

**MISYS OVERSEAS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 72.849.

In the year two thousand and three, on the thirtieth of April,  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mrs. Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in-fact of MISYS INTERNATIONAL S.A., with registered office in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, by virtue of a proxy given on April 30, 2003, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the under-signed notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state:

1) That MISYS INTERNATIONAL S.A., prenamed, is the sole participant of MISYS OVERSEAS INVESTMENTS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office in L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, RC Luxembourg B 72 849, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 29, 1999, published in the Mémorial C, number 80 of January 25, 2000.

2) That the articles of incorporation of MISYS OVERSEAS INVESTMENTS, S.à r.l. have been amended by deeds of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on December 8, 1999 and on December 16, 1999, both published in the Mémorial C, number 137 of February 10, 2000.

3) That the capital of the company is fixed at thirteen million seven hundred and thirteen thousand US dollars (13,713,000.- USD) represented by three hundred and forty-two thousand eight hundred and twenty-five (342,825) shares of forty US dollars (40.- USD) each.

4) After this had been set forth, the above named participant, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

*First resolution*

The sole participant decides to add a new article after article 16 of the articles of incorporation which will have the following wording:

«The managers may decide to make distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the Company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since the close of the last business year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from available free reserves, and reduced by losses carried forward and amounts to be allocated to the legal reserve.

The interim financial statements shall be reviewed by the statutory auditor of the Company.»

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole participant decides to re-number the subsequent articles of the articles of incorporation.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary present deed.



**Follows the French version**

L'an deux mille trois, le trente avril,  
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A Comparu:

Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg,  
agissant en sa qualité de mandataire spécial de MISYS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé du 30 avril 2003, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que MISYS INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée MISYS OVERSEAS INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 72.849, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 80 du 25 janvier 2000.

2) Que les statuts de MISYS OVERSEAS INVESTMENTS, S.à r.l. ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 8 décembre 1999 et du 16 décembre 1999, publiés au Mémorial C, numéro 137 du 10 février 2000.

3) Que le capital social de la société est fixé à treize millions sept cent treize mille dollars US (13.713.000,- USD) représenté par trois cent quarante-deux mille huit cent vingt-cinq (342.825) parts sociales de quarante dollars US (40,- USD) chacune.

4) Ces faits exposés, l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes conformes à l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'ajouter un nouvel article après l'article 16 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Les gérants peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur la base d'un état comptable intérimaire (bilan et compte de pertes et profits) qui prouve que la Société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

Le montant susceptible d'être distribué par distribution intérimaire ne peut excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis la clôture du dernier exercice social précédant la distribution (à condition que le bilan annuel relatif à cet exercice ait été approuvé), augmenté des bénéfices reportés et des montants prélevés des réserves libres disponibles, et réduit des pertes reportées et des montants à allouer à la réserve légale.

Le bilan intérimaire sera vérifié par le commissaire aux comptes de la Société.»

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de re-numéroter les articles suivants des statuts.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, vol. 17CS, fol. 72, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

P. Frieders.

(024196.2/212/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

**MISYS OVERSEAS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 72.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

P. Frieders.

(024198.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

**MORETTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 35.814.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(024382.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

---

**MORETTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 35.814.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(024386.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

---

**SONAFI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 29.901.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 29 avril 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société SONAFI S.A., Société Anonyme Holding que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2002:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 29 avril 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 29 avril 2003.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la fin du mandat de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 29 avril 2003.

6) La perte qui s'élève à EUR 284.073,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SONAFI S.A., Société Anonyme Holding*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024362.3/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

---

**PERLIGENCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 12.585.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(024417.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

---

**PERLIGENCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 12.585.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(024419.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2003.

---

**CONSTRUCTIONS METALLIQUES HARALD TOSCHKE, S.à r.l.,  
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5408 Bous, 41, rue du Luxembourg.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, am dreizehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar im Amtswohnsitz zu Mersch.

Ist erschienen:

Herr Harald Toschke, Metallbauunternehmer, wohnhaft zu L-8282 Kehlen, 12, rue du Centre.

Dieser Komparent ersuchte den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Der Unterzeichnete und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist ein Metallkonstruktionsunternehmen.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, vorzeitig aufgelöst werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung CONSTRUCTIONS METALLIQUES HARALD TOSCHKE, S.à r.l.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Bous.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölf tausend fünf hundert (12.500,-) Euro, eingeteilt in hundert (100) Anteile von je hundert fünfundzwanzig (125,-) Euro.

Diese Stammeinlagen werden von Herrn Harald Toschke, vorgeannt, gezeichnet.

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend fünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Gesellschafterversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

**Art. 8.** Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 9.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

**Art. 11.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 12.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausenddrei.

**Art. 14.** Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 16.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 18.** Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ein tausend achtzig Euro (1.080,- €) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Und sofort nach der Gründung hat der einzige Gesellschafter handelnd an Stelle der Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

##### *Erster Beschluss*

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.

##### *Zweiter Beschluss*

Es wird zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt Herr Harald Toschke, vorgeannt.

##### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

##### *Vierter Beschluss*

Die Anschrift der Gesellschaft ist in L-5408 Bous, 41, rue du Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Toschke, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 14 mai 2003, vol. 424, fol. 48, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 20. Mai 2003.

U. Tholl.

(024161.3/232/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

**PLUSPETROL CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.945.

In the year two thousand and two, on the twenty-third day of December at 11 a.m.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the partner of PLUSPETROL CAPITAL, S.à r.l., (the «Company») a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed enacted in front of Maître Georges D'Huart, Notary, dated 21 November 2000 registered at Esch-sur-Alzette Trade Register section B number 78.945, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 409 dated 5 June 2001 and whose bylaws have been amended by deed on 18 December 2000, published in the Mémorial C number 815 of 27 September 2001.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,152,265 (one million one hundred fifty-two thousand two hundred sixty-five) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Decrease of the corporate capital by an amount in Euro equivalent to USD 329,000,000 (three hundred twenty nine million US Dollars) calculated according to the exchange rate published by the European Central Bank on the date prior to the extraordinary general meeting.

2.- Reimbursement to the sole partner of an amount equal to the amount of the capital decrease by payment in specie and cancellation of the reimbursed shares.

3.- Subsequent amendment of article six of the articles of incorporation in order to reflect such actions.

After the foregoing was approved by the meeting, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

After careful consideration, it is resolved to (i) decrease the corporate capital by an amount of EUR 320,819,112.63 (three hundred twenty million eight hundred nineteen thousand one hundred twelve Euro and sixty three cents) equivalent to USD 329,000,000 (three hundred twenty nine million US Dollars) calculated according to the exchange rate published by the European Central Bank on the date prior to the extraordinary general meeting, and (ii) in order to avoid any fraction of shares resulting from the application of the exchange rate above mentioned, to decrease the corporate capital by a complementary amount of EUR 262.67 (two hundred sixty-two Euro and thirty seven cents), in order to bring the corporate capital from its current amount of EUR 720,165,625 (seven hundred twenty million one hundred sixty-five thousand six hundred twenty-five Euro) to EUR 399,346,250 (three hundred ninety nine thousand million three hundred forty six thousand two hundred fifty Euro).

*Second resolution*

After careful consideration, it is resolved to reimburse to the sole partner the amount of EUR 320,819,375 (three hundred twenty million eight hundred nineteen thousand three hundred seventy five Euro) corresponding to the nominal value of 513,311 (five hundred thirteen thousand three hundred eleven) shares in the Company (the 'Reimbursed shares'); this reimbursement shall be effected by payment in specie and the Reimbursed Shares shall be simultaneously cancelled.

Full power and authorization is granted to the board of managers (i) to determine the exact nature of the assets to be transferred to the partner for the reimbursement to become effective; and (ii) to do and perform all and every act necessary or incidental to the reimbursement and cancellation of the Reimbursed Shares herein specified, including without limitation the necessary bookkeeping amendments.

*Third resolution*

As a consequence to the foregoing resolutions, it is resolved to amend article six of the articles of incorporation of the Company.

Therefore:

- Article 6 of the articles of incorporation is amended as follows:

«The Company's capital is set at EUR 399,346,250 (three hundred ninety nine thousand million three hundred forty six thousand two hundred fifty Euro), represented by 638,954 (six hundred thirty-eight thousand nine hundred fifty-four) shares of a nominal value of EUR 625 (six hundred twenty-five euros) each.»

No other modification is made to this article nor to any other part of the articles of incorporation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 11.30 a.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille deux, le vingt-trois décembre à 11 heures.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société anonyme PLUSPETROL CAPITAL, S.à r.l., (la «Société»), ayant son siège social 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 78.945, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'Huart, notaire, le 21 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 409 du 5 juin 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 18 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 815 du 27 septembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.152.265 (un million cent cinquante deux mille deux cent soixante cinq) parts sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant en euros équivalent à USD 329.000.000 (trois cent vingt-neuf millions de US Dollars) calculé sur base du taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le jour ouvrable précédent l'assemblée générale extraordinaire.

2.- Remboursement à l'associé unique d'un montant égal au montant de la réduction de capital par paiement en nature et annulation des parts sociales remboursées.

3.- Subséquente modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter une telle modification.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Après examen, il est décidé de (i) réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 320.819.112,63 (trois cent vingt millions huit cent dix-neuf mille cent douze Euros soixante trois centimes) correspondant à un montant de USD 329.000.000 (trois cent vingt-neuf millions de US Dollars) calculé sur base du taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le jour ouvrable précédent l'assemblée générale extraordinaire, et (ii) afin d'éviter tout rompu du à l'application du taux de change mentionné ci-dessus, de réduire le capital social à concurrence d'un montant supplémentaire de EUR 262,37 (deux cent soixante-deux Euros trente-sept centimes) afin de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 720.165.625 (sept cent vingt millions cent soixante-cinq mille six cent vingt-cinq Euros) à EUR 399.346.250 (trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quarante-six mille deux cent cinquante Euros).

#### *Deuxième résolution*

Après examen, il est décidé de rembourser à l'associé unique un montant de EUR 320.819.375 (trois cent vingt millions huit cent dix-neuf mille trois cent soixante-quinze Euros) correspondant à la valeur nominale de 513.311 (cinq cent treize mille trois cent onze) parts sociales dans la Société (les «Parts Sociales Remboursées»); ce remboursement interviendra par paiement en nature et les Parts Sociales Remboursées seront simultanément annulées.

Tous pouvoirs et autorisations sont octroyés au conseil de gérance afin (i) de déterminer la nature exacte des actifs devant être transférés à l'associé afin que le remboursement devienne effectif; et (ii) de faire et d'exécuter tout acte nécessaire ou incident au remboursement et à l'annulation des Parts Sociales Remboursées ci désignées, y compris et sans limitation les modifications comptables nécessaires.

#### *Troisième résolution*

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il est unanimement décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société.

En conséquence:

- L'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 399.346.250 (trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quarante-six mille deux cent cinquante Euros) divisé en 638.954 (six cent trente-huit mille neuf cent cinquante quatre) parts sociales de EUR 625 (six cent vingt-cinq Euros) chacune.»

Aucune autre modification n'est apportée à cet article ou à une autre partie des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. van Hees, R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

J. Elvinger.

(023889.3/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**PLUSPETROL CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.945.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

Signature.

(023890.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**ROTTERDAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.858.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le sept avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ONYX FINANCIAL ADVISORS LTD, société des BVI, ayant son siège administratif à 20, Voie des Traz, P.O. Box 1002, CH-1211 Genève 5, IBC No 299763, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à 21 mars 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ROTTERDAM HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 22 février 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 395 du 1<sup>er</sup> juin 1999;

- que le capital social de la société ROTTERDAM HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la société ONYX FINANCIAL ADVISORS LTD, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme ROTTERDAM HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que ONYX FINANCIAL ADVISORS LTD, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ROTTERDAM HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société ROTTERDAM HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à c/o ONYX FINANCIAL ADVISORS LTD, ayant son siège social à 20, Voie des Traz, P.O. Box 1002, CH-1211 Genève 5.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Mamane, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, vol. 16CS, fol. 99, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

G. Lecuit.

(023856.3/220/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

---

**THE SAILOR'S FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires sont informés que la fusion entre les compartiments suivants de la Sicav s'est effectuée, comme prévu, sur base des valeurs nettes d'inventaire du 22 mai 2003. Les rapports d'échange entre ces compartiments, approuvés par le réviseur DELOITTE & TOUCHE, sont les suivants:

The Sailor's Fund-International Equity > The Sailor's Fund-Euro Equity Value  
Rapport d'échange: 2,01843

Pour chaque action de The Sailor's Fund-International Equity, l'actionnaire recevra 2,01843 actions de The Sailor's Fund-Euro Equity Value.

The Sailor's Fund-Italian Equity > The Sailor's Fund-Euro Equity Value  
Rapport d'échange: 1,59140

Pour chaque action de The Sailor's Fund-Italian Equity, l'actionnaire recevra 1,59140 actions de The Sailor's Fund-Euro Equity Value.

The Sailor's Fund-International Corporate Bond > The Sailor's Fund-Euro Fixed Income  
Rapport d'échange: 2,51351

Pour chaque action de The Sailor's Fund-International Corporate Bond, l'actionnaire recevra 2,51351 actions The Sailor's Fund-Euro Fixed Income.

The Sailor's Fund-Balanced Portfolio > The Sailor's Fund-Euro Balanced Risk Controlled  
Rapport d'échange: 0,71318

Pour chaque action de The Sailor's Fund-Balanced Portfolio, l'actionnaire recevra 0,71318 actions de The Sailor's Fund-Euro Balanced Risk Controlled.

Les détenteurs d'actions des compartiments absorbés pourront présenter leurs certificats pour échange jusqu'au 23 juin 2003 auprès du siège social de la Sicav ou de la Banque Correspondante en Italie, Banca Popolare di Bergamo-Credito Varesino. Dès le 24 juin 2003, les anciens certificats ne seront plus de bonne livraison en Bourse de Luxembourg.

Aucune fraction d'action ne sera émise. Les liquidités correspondant à des fractions d'actions seront remboursées aux actionnaires.

(02981/755/29)

*Le Conseil d'Administration.***INVESCO GT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 7.443.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of INVESCO GT INVESTMENT FUND (the «Fund»), will be held at the offices of the Fund, on 20 June 2003 at 3.30 p.m., with the following agenda:

*Agenda:*

1. To hear and accept the Reports of:
  - a. the Directors
  - b. the Auditors
2. To approve the Report of the Directors for the year ended 31 December 2002, including the Statement of Net Assets as at 31 December 2002 and Statement of Operations for the year ended 31 December 2002.
3. To discharge the Board of Directors and the Auditors with respect to their performance of duties for the year ended 31 December 2002.
4. To approve the Board of Directors and elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
5. To re-appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as Auditors of the Fund, to serve until the next Annual General Meeting of shareholders and to authorize the Directors to fix their remuneration.
6. To approve the dividend, if any, paid in respect of the year ended 31 December 2002.
7. To approve the payment of directors' fees.
8. Any other business.
9. Adjournment.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to take part at the Meeting of 20 June 2003, the owners of bearer shares will have to deposit their shares, five clear days before the Meeting, with one of the following banks, who are authorized to receive the shares on deposit:

- BANKHAUS B. METZLER SEEL SOHN & CO KGaA, Große Gallusstrasse 18, D-60311 Frankfurt
- INVESCO BANK ÖSTERREICH AG Rotenturmstrasse 16-18, A-1010 Vienna Austria
- DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

I (02993/584/33)

*The Board of Directors.*



**NOVIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 64.993.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le lundi 30 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02982/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**NORDEA 1, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2220 Luxembourg-Findel, 672, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 31.442.

Notice is hereby given to the shareholders of NORDEA 1, SICAV that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders shall be held at the registered office of the Company, 672, rue de Neudorf, Findel, on 24 June 2003 at 11.00 local time, with the following agenda:

*Agenda:*

1. To convert the minimum capital amount of the Company from LUF 50,000,000.- to EUR 1,239,468.- and amend Article 5 and Article 23 accordingly;
2. To rename «Class A» shares and «Class B» shares as «distribution shares» and «accumulation shares» respectively and update Article 5, Article 18 and Article 23 accordingly;
3. To allow for the creation of additional classes and sub-classes of shares by amending Article 5, paragraphs 6 and 7 which shall read as follows:  
«Shares of any Sub-fund may be issued as either distribution or accumulation shares as the Board of Directors may decide. Distribution shares shall be entitled to payment of a dividend in case payment of a dividend is decided. Accumulation shares shall not be entitled to any dividend payments. The Board of Directors may further decide to create other classes of shares with specific charges or fee structure or other characteristics as described in the sales documentation. Furthermore, the Board of Directors may decide to create in each class of shares two or more subclasses of shares whose assets shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the relevant Sub-fund but where a specific sales and redemption charge structure, fee structure, distribution policy, reference currency or other specificity is applied to each sub-class;  
Shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different Sub-funds and the proceeds of the issue of each Sub-fund shall be invested pursuant to Article 3 hereof in securities corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, to such specific types of equity or debt securities as the Board of Directors shall from time to time determine.»  
Articles 8, 17, 18 and 19 shall consequently also be amended;
4. To amend Article 5, last paragraph in order to allow for fractions of registered shares to be issued to the nearest ten thousandth of a share;
5. To amend the numbering of Article 12, paragraph 1) in order to increase the clarity of the Article;
6. To amend Article 12, paragraph 2) by replacing the wording «provided that» by «however» in order to bring the text in compliance with Article 40 of the Luxembourg law of 30 March 1988 regarding UCITS;
7. To amend Article 17, 4th paragraph in order to introduce the possibility to levy a redemption fee by adding the following sentence thereto: «The Board of Directors may decide to deduct the price with a redemption fee as specified in the sales documentation»;
8. In order to introduce the possibility to restrict conversions, to amend Article 17, 9th paragraph, the first sentence which shall read as follows:  
«Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares, with a minimum amount of shares which shall be determined by the Board of Directors from time to time and subject to such conditions as determined by the Board of Directors from time to time, into shares of any class and/or sub-class of the same Sub-fund or of any other Sub-fund without Capital Guarantee and in compliance with any possible restrictions as disclosed in the sales documentation»;
9. To amend Article 18, 5th paragraph in order to allow for the Net Asset Value per share to be expressed in the base currency of the Sub-fund as well as in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time;

10. To amend the valuation principles for some of the assets of the sub-funds by replacing «closing price» by «last available price at the time when the valuation is carried out» in Article 18, 7th paragraph;
11. To amend Article 23 in order to allow for dividends to be paid not only in shares of the Company, in euro or in the base currency of the relevant sub-fund but also in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time;
12. To convert the minimum capital amount in an individual sub-fund from LUF into EUR, to reduce it to EUR 6,000,000.- and update Article 24 accordingly.

The above mentioned decisions on the agenda of this extraordinary general meeting shall, at a first meeting, require a quorum of 50% of the shares issued and outstanding. Decisions shall be validly made at a majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

In case of lack of quorum at the first extraordinary general meeting, a second meeting will be convened so as to be held on 28 July 2003 at the same address with the same agenda, at which decisions may be approved without quorum and at a majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the Meeting by proxy.

In order to vote at the extraordinary general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the address of the Company to arrive not later than 19 June 2003. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Luxembourg, 4 June 2003.

I (02983/755/67)

*By order of the Board of Directors of NORDEA 1, SICAV.*

**COGP, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 63.582.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 24 juin 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (02984/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**HECTOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 64.397.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 24 juin 2003 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 mars 2003.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'assemblée générale ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

I (03150/584/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**MURTEN FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 79.762.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme MURTEN FINANCIERE HOLDING S.A., présidée, sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

de ladite société anonyme qui se tiendra le 20 juin 2003 à 10.00 heures au siège social sis à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2002
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
- allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2002
- quitus aux administrateurs
- quitus au commissaire aux comptes
- pouvoirs à donner
- questions diverses

I (02985/000/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PALIDORO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 39.638.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 24 juin 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (02986/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EXCELLE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 77.044.

As the Extraordinary General Meeting of Shareholders of EXCELLE SICAV (EXCELLE) held on 30th May, 2003 could not validly deliberate for lack of quorum, you are hereby convened to assist at an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of EXCELLE to be held on 7th July, 2003 at 11.00 a.m. Luxembourg time, at the registered office of EXCELLE, to deliberate and vote on the following agenda:

*Agenda:*

1. To resolve on the liquidation of EXCELLE.
2. To appoint the present members of the board of directors as liquidators and determine their powers.
3. To approve an amalgamation agreement with the NEW STAR GLOBAL FUND (NSGF) whereby the assets of the GLOBAL BOND will be contributed in kind to the sub-fund GLOBAL BOND PORTFOLIO of NSGF and the assets of the GLOBAL EQUITY will be contributed in kind to the sub-fund INTERNATIONAL PORTFOLIO of NSGF.
4. To instruct the board of liquidators to make the contributions as provided in the amalgamation agreement.

No quorum is required for the holding of the meeting. The passing of the resolution n°1 requires the consent of shareholders holding 2/3 of the shares represented at the meeting. The resolutions n°2, n°3 and n°4 will be adopted at the simple majority of the votes.

I (03152/755/22)

*The Board of Directors.*

---

**MEDIA INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 64.196.

The Shareholders of MEDIA INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. are hereby convened to attend the  
**ORDINARY GENERAL MEETING**  
of shareholders to be held at the registered office on *July 4th, 2003* at 3.30 p.m. to deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Acceptance of the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as Managing Director and as Director;
2. Acceptance of the resignation of LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED as Director;
3. Acceptance of the resignation of Mrs Christelle Ferry as Director;
4. Discharge to the Managing Director and the Directors for their services;
5. Appointment of three new Directors;
6. Acceptance of the resignation of LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED as Statutory Auditor;
7. Discharge to the Statutory Auditor;
8. Appointment of a new Statutory Auditor;
9. Acceptance of the resignation of CITCO (LUXEMBOURG) S.A. as registered agent;
10. Transfer of the registered office of the company;
11. Miscellaneous.

In order to attend the Meeting of the company, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the company. The Shareholders who can not attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive not later than five clear days before the Meeting.

I (02987/710/26)

*The Board of Directors.*

**FIRWIND FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 48.245.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *20 juin 2003* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02988/696/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**VENILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 47.292.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *20 juin 2003* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

I (02989/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**MILTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 29.103.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 20 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02990/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BOIS CHAMP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 33.411.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 20 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02991/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FIBAUME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 66.447.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 20 juin 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui accorder.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (02994/005/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ULYSSES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 61.830.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 24 juin 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 mars 2003.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.

6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'assemblée générale ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

I (03151/584/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COMEDIA COLLECTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 70.181.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 20 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02992/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 13.091.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 27 juin 2003 à 9.00 heures au siège social

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02995/521/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOFIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 31.023.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège de la société à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du vendredi 20 juin 2003 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2002.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 et décision relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (03153/502/19)

---

**NAFTOFINA HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2420 Luxembourg, 13, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 18.622.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 24 juin 2003 à 12.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. Lecture du rapport consolidé de gestion;
- b. Lecture du rapport des commissaires aux comptes;
- c. Lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. Lecture des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2002;
- e. Lecture du rapport des réviseurs d'entreprises sur les comptes consolidés;
- f. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2002;
- g. Affectation des résultats;
- h. Quitus aux administrateurs, aux commissaires aux comptes et aux réviseurs d'entreprises;
- i. Questions diverses.

I (02996/045/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**WATERL'EAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 83.924.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 20 juin 2003 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02997/788/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**BBL TECHNIX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 53.127.

Les actionnaires de BBL TECHNIX sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra 52, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, le 13 juin 2003 à 14.30 heures en vue d'approuver la modification des articles 1, 3, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 20, 22, 25, 27 et 30 des statuts.

Plus spécifiquement:

1. la proposition de changement de l'article 1<sup>er</sup> des statuts a pour but de changer la dénomination sociale de la Sicav en ING (L) TECHNIX et soumettre la société au régime prévu par la partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, régime auquel il est préférable que la Sicav se soumette expressément avant le 13 février 2004 afin de continuer ses activités en poursuivant sa politique et ses objectifs actuels;
2. la proposition de modification de l'article 3 des statuts vise à préciser que les activités de la société se limitent aux activités permises dans le cadre de la partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif et que la politique d'investissement de la Société permettra le placement de 20% ou plus de ses actifs nets dans des valeurs autres que des valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides visés à l'article 41 (1) de la loi du 20 décembre 2002;
3. la proposition de changement de l'article 7 des statuts a pour but de donner au Conseil d'Administration le pouvoir de décider de dissoudre un compartiment, ou de l'apporter à un autre compartiment ou à un autre OPC de droit luxembourgeois, lorsque les circonstances économiques le justifient;
4. la proposition d'ajouter un alinéa aux articles 9 et 10 des statuts afin d'introduire la possibilité de faire respectivement des souscriptions et des rachats en nature;
5. la proposition d'ajouter un point g) à l'article 12 des statuts, qui a pour but de prévoir la suspension de la VNI ainsi que la suspension des ordres d'émission, de rachat et de conversion des actions lors de restructurations, comme suit:

«La Société pourra suspendre (...) la détermination de la valeur nette d'inventaire (...) 'g) en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, au sein, par ou dans un ou plusieurs des compartiments de la Société»;

6. la proposition de modifier l'avant dernier alinéa de l'article 12 afin de préciser les modalités d'information des actionnaires et souscripteurs éventuels en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire;
7. la proposition de remplacer le dernier alinéa de l'article 13 des statuts a pour but de désolidariser les engagements des différents compartiments:

«Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Dans les relations entre les actionnaires, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de ING BELGIQUE S.A. ou de ING LUXEMBOURG, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée. Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée cinq jours francs au moins avant la réunion.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour, si les actionnaires qui assistent à la réunion ou y sont représentés forment la moitié au moins du capital social. Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire de la Sicav concernée sera reconvoquée pour le 18 juillet 2003. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée.

Les actionnaires pourront, s'ils le désirent, présenter leurs titres dès la date de l'opération, si celle-ci est approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, auprès des organismes assurant le service financier en vue de les faire estam-piller. Les titres au libellé BBL TECHNIX resteront valables.

II (02663/755/50)

*Le Conseil d'Administration.*

**GEOSAT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R. C. Luxembourg B 76.995.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège de la société le *13 juin 2003* à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
- Affectation du résultat
- Décharge aux administrateurs et commissaire
- Nominations statutaires
- Divers

II (02607/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**ISIDORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 52.405.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *13 juin 2003* à 11.00 heures, au siège social, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Transfert du siège social
8. Divers

II (02711/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*



**C.F.T. FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, Boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 36.350.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 13 juin 2003 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert du siège social,
6. Divers.

II (02694/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**MEDIOLUX HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 15.506.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 13 juin 2003 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (02712/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**LEVLUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.478.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 13 juin 2003 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 28 février 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (02713/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOFICOSA - SOCIETE FINANCIERE DES CONSTRUCTIONS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 5.765.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 13 juin 2003 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02714/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**AZAY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.364.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 13 juin 2003 à 11.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02716/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**METRIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1813 Howald, 5, place de l'Indépendance.

R. C. Luxembourg B 49.095.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 5, place de l'Indépendance à L-1813 Howald, le lundi 16 juin 2003 à 9.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire sur les exercices clos les 30 juin 2000, 2001 et 2002;
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes des exercices clos les 30 juin 2000, 2001 et 2002;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire;
4. Affectation des résultats;
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915;
6. Renouvellement du mandat des administrateurs;
7. Renouvellement du mandat du commissaire;
8. Questions diverses.

II (02740/592/19)

29083

**HOTWORK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.707.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 juin 2003 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02722/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**QUEENSDALE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 54.433.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 13 juin 2003 à 17.00 heures au siège de la société

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (02730/806/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**SERINHA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 49.442.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 12 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02750/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**CREDITANSTALT CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN TRUST,**

**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.731.

As per articles 11 and 12 together with article 29 of the Articles of Association, all shareholders are hereby invited to an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

on 17 June 2003 at 4.00 p.m. at the registered office of the company.

*Agenda:*

- Amendment of the article, 5, 6<sup>th</sup> paragraph, 3<sup>rd</sup> phrase: «For the purpose of determining the capital of the corporation, the net assets attributable to each class shall, if not expressed in EUR (formerly: USD), be translated into EUR (formerly: USD) and the capital shall be the total net assets of all the classes.»
- Amendment of the article 26, 2<sup>nd</sup> phrase: «The accounts of the Corporation shall be expressed in EUR (formerly: USD). When there shall be different currencies, such accounts shall be translated into EUR (formerly: USD) and added together for the purpose of the determination of the accounts of the Corporation.»
- Amendment of the article 28, 2<sup>nd</sup> paragraph, 1<sup>st</sup> phrase: «The board of directors of the corporation may decide to liquidate one class of shares if the net assets of such class below EUR 5.000.000,- (formerly: 5,000,000.- USD).»

The shareholders are advised that a quorum of 50% is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the majority of 2/3 of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

Shareholders who wish to participate in this General Meeting must deposit their share certificates at least 5 days before the meeting with the following offices: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal; L-2995 Luxembourg.

On presentation of a confirmation of deposit the shareholders will then be admitted without further formalities to the General Meeting. Shareholders who cannot personally participate in the General Meeting can be represented as per Article 11 of the Articles of Association by a proxy, if, in addition to the confirmation of deposit, they grant a written authorisation and both are received by the company at the registered office at least 5 days before the meeting.

II (02734/755/30)

*Board of Directors.*

**COSMOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 53.159.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, le 11 juin 2003 à 11.30 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nomination et démission
6. Divers

II (02793/1212/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**VALBEACH CONSTRUCTING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 16.396.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 juin 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

II (02780/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**ILLINOIS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 50.921.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held as the headoffice, on 12 June 2003 at 15.30.

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2002 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2002.
4. Miscellaneous.

II (02764/005/15)

*The Board of Directors.*

---

**KENSALYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 74.503.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 12 juin 2003 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02781/005/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DELTABLOCK S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 67.896.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 11 juin 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

II (02736/005/17)

---

**ARAXA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.285.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 12 juin 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Démission d'un administrateur.
5. Divers.

II (02763/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MONTCLAIR S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.306.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 12 juin 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
5. Démission d'un administrateur.
6. Divers.

II (02765/005/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EUROPEAN STEELHOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C. Luxembourg B 13.324.

Les Actionnaires sont convoqués par le Présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE  
qui aura lieu le 12 juin 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (02768/696/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ZORINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C. Luxembourg B 45.926.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE  
qui aura lieu le 12 juin 2003 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (02770/696/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TEXTILCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 40.730.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE  
qui aura lieu le 12 juin 2003 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (02769/696/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**METEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 58.876.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 12 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02773/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**JOINT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 63.562.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 12 juin 2003 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02774/788/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**WOOD COTTAGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 66.306.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, le 11 juin 2003 à 11.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nomination et démission
6. Divers

II (02853/1212/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GILALBI S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.258.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 12 juin 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02776/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINWASH S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 63.557.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE  
des actionnaires qui se tiendra le 12 juin 2003 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre  
du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02778/788/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CODAVY S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 88.220.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 12 juin 2003 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

II (02779/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---